

UDAF DE LA CORREZE

12, Place Martial Brigouleix

19000 TULLE

LVDS Audit

Commissaires aux Comptes

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

SUR LES COMPTES ANNUELS

**EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2019**

UDAF DE LA CORREZE

**Siège social : 12 Place Martial Brigouleix
19000 TULLE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019

SARL LVDS AUDIT
Commissaires aux Comptes Associés
11 rue de la Fontaine Bleue BP 10113
19103 BRIVE CEDEX
Téléphone : 05 55 18 08 08 - Télécopie : 05 55 18 04 04

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**SUR LES COMPTES ANNUELS****Relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019**

A l'Assemblée Générale de l'UDAF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'UDAF de la Corrèze relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 30 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du président arrêté le 30 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Brive, le 19 mai 2020

Pour la SARL LVDS AUDIT,



**David DEVAUTOUR,
Commissaire aux Comptes.**

Bilan actif

UDAF DE LA CORREZE

Etats de synthèse au 31/12/2019

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	91 946	74 878	17 068	
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte				28 026
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage	558	558		
Autres immobilisations corporelles	454 470	375 047	79 423	58 521
Immobilisations financières				
Prêts				1 755
Autres immobilisations financières	4 501		4 501	4 489
ACTIF IMMOBILISE	551 474	450 483	100 991	92 790
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	8 050	8 050		
Autres créances	104 139		104 139	132 039
Divers				
Valeurs mobilières de placement	105 088		105 088	105 000
Disponibilités	1 958 624		1 958 624	1 701 827
Charges constatées d'avance	32 555		32 555	20 284
ACTIF CIRCULANT	2 208 456	8 050	2 200 406	1 959 150
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	2 759 930	458 533	2 301 397	2 051 940

Bilan passif

UDAF DE LA CORREZE

Etats de synthèse au 31/12/2019

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Réserves statutaires ou contractuelles	1 141 369	1 141 369
Report à nouveau	-342 749	-327 652
RESULTAT DE L'EXERCICE	27 453	27 854
FONDS PROPRES	826 074	841 571
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle	-64 743	-108 118
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	-64 743	-108 118
Provisions pour charges	111 101	131 091
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	111 101	131 091
Fonds dédiés sur subventions	897 023	778 980
FONDS DEDIES	897 023	778 980
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	13 237	13 111
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	100 370	59 150
Dettes fiscales et sociales	410 404	330 114
Autres dettes	1 892	
Produits constatés d'avance	6 039	6 039
DETTES	531 943	408 415
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	2 301 397	2 051 940

COMPTE DE RESULTAT

UDAF DE LA CORREZE

Etats de synthèse au 31/12/2019

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
PRODUITS						
Produits	160 733	100,00	121 726	100,00	39 006	32,04
Subventions d'exploitation	469 778	292,27	452 671	371,88	17 106	3,78
Autres produits	2 416 359	NS	2 278 357	NS	138 002	6,06
Total	3 046 869	NS	2 852 755	NS	194 115	6,80
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Autres achats & charges externes	448 919	279,30	420 757	345,66	28 163	6,69
Total	448 919	279,30	420 757	345,66	28 163	6,69
MARGE SUR M/SES & MAT	2 597 950	NS	2 431 998	NS	165 952	6,82
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	184 550	114,82	139 751	114,81	44 798	32,06
Salaires et Traitements	1 681 934	NS	1 632 872	NS	49 062	3,00
Charges sociales	497 596	309,58	552 423	453,82	-54 827	-9,92
Amortissements et provisions	30 895	19,22	39 568	32,51	-8 673	-21,92
Autres charges	28 060	17,46	32 801	26,95	-4 741	-14,45
Total	2 423 034	NS	2 397 414	NS	25 619	1,07
RESULTAT D'EXPLOITATION	174 916	108,82	34 583	28,41	140 332	405,78
Produits financiers	13 151	8,18	11 461	9,42	1 689	14,74
Résultat financier	13 151	8,18	11 461	9,42	1 689	14,74
RESULTAT COURANT	188 067	117,01	46 045	37,83	142 022	308,44
Produits exceptionnels	17 606	10,95	2 123	1,74	15 483	729,20
Charges exceptionnelles	56 645	35,24	4 483	3,68	52 162	NS
Résultat exceptionnel	-39 039	-24,29	-2 360	-1,94	-36 679	NS
Impôts sur les bénéfices	3 531	2,20	2 979	2,45	552	18,53
Report des ressources non utilisées	39 800	24,76	124 401	102,20	-84 601	-68,01
Engagements à réaliser	157 843	98,20	137 253	112,76	20 590	15,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	27 453	17,08	27 854	22,88	-400	-1,44

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Désignation : UDAF de la CORREZE

Exercice clos le 31/12/2019

Désignation de l'association : **UDAF de la CORREZE**

Annexe au bilan clos le **31/12/2019**, dont le total est de **2 301 397 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un excédent de **27 453 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du **01/01/2019 au 31/12/2019**.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par les dirigeants de l'association.

DETAIL DE L'ANNEXE

Règles et méthodes

Tableau des immobilisations

Tableau des amortissements

Tableau des provisions

Tableau des emprunts

Échéances créances et dettes

Tableau des fonds dédiés

Engagements financiers

Produits à recevoir

Charges à payer

Charges et produits constatés d'avance

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation : UDAF de la CORREZE

Exercice clos le 31/12/2019

REGLES ET METHODES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exercice,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissements et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 99-03 du Comité de la réglementation comptable (CRC) en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

> du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations,

> de l'avis n° 2007-05 du 4 mai 2007 relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R.314-1 du code de l'action social et des familles appliquant l'instruction budgétaire et comptable M22.

EVENEMENTS POST-CLOTURES :

« L'épidémie et ses conséquences sont des événements postérieurs à la clôture de l'exercice qui ne sont pas de nature à porter un ajustement sur les comptes clos au 31 décembre 2019. Néanmoins, en tant qu'événement significatif post-clôture non lié à des conditions existantes à la date de la clôture, cette épidémie dont nous ne connaissons pas l'évolution pourrait avoir une incidence sur l'évaluation en particulier des actifs, et que nous ne sommes pas en mesure d'estimer à cette date ».

Toutefois, à la date d'arrêt des comptes, ces conséquences ne remettent pas en cause la continuité d'exploitation de l'association. »

CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode n'a eu lieu au cours de cet exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

Désignation : UDAF de la CORREZE

Exercice clos le 31/12/2019

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les amortissements pour dépréciations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|--------------------------------------|------------|
| • Agencements et aménagements | 5 ans |
| • Matériel de transport | 5 ans |
| • Matériel de bureau et informatique | 3 à 10 ans |

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Le tableau ci-après décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'association a constaté, en provision, **un engagement de 111 101€** calculée selon les tableaux de l'UNAF selon la méthodologie ci-dessous :

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et de l'hypothèse d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1.02 %
- Taux de progression: 1.00 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Table de taux de mortalité : TV 88/90

La provision n'est calculée que pour les salariés de plus de 54 ans au 31 décembre 2019 avec 10 ans d'ancienneté dans l'entreprise.

REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

Désignation : UDAF de la CORREZE

Exercice clos le 31/12/2019

HONORAIRES DU COMMISSAIRES AUX COMPTES

Il a été comptabilisé, **sur l'exercice 2019**, une somme de **12 714 €** TTC d'honoraires.

LES COMPTES DES MAJEURS PROTEGES

Les fonds gérés par l'UDAF, pour le compte des personnes sous tutelles, s'élèvent à un montant de **10 935 558 €** au 31 décembre 2019

FAITS SIGNIFICATIFS

« Un majeur dont l'UDAF de la Corrèze est en charge de la tutelle, a provoqué de nombreux dégâts lors d'un incident survenu en 2013. L'association et son assureur ont été assignés solidairement en 2015 devant le Tribunal de Grande Instance, en réparation du préjudice. L'UDAF de la Corrèze a formé une assignation d'appel en cause à l'encontre de l'assureur du majeur.

Par jugement rendu le 14 novembre 2017, le Tribunal de Grande Instance a acquitté l'UDAF 19 et son assureur. L'assureur du majeur a formé appel de la décision.

Par décision en date du 19 mars 2019, la cour d'appel de Paris a acquitté l'UDAF 19 et son assureur. A ce jour, le délai de pourvoi en cassation n'a pas expiré.

Aussi, aucune obligation juridique ou implicite n'est avérée et il n'est pas possible d'estimer de manière fiable l'éventuel coût à supporter.

Par conséquent, l'UDAF de la Corrèze n'a pas constaté de provision dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019. »

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

RUBRIQUE	Valeur début exercice	Acquisitions	Cessions Rebut	Virement de poste à poste	Valeur fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
FRAIS D'ETABLISSEMENT	0	0	0	0	0
AUTRES IMMO. INCORPORELLES	90 123	1 823	0	0	91 946
Total	90 123	1 823	0	0	91 946
Immobilisations corporelles					
TERRAINS	0	0	0	0	0
AGENCEMENTS TERRAINS	0	0	0	0	0
BATIMENTS	0	0	0	0	0
AGENCEMENTS BATIMENTS	0	0	0	0	0
MATERIEL ET OUTILLAGE	558	0	0	0	558
AGENCEMENTS	88 678	11 155	0	0	99 833
MATERIEL DE TRANSPORT	0	0	0	0	0
MATERIEL DE BUREAU	245 275	27 861	0	0	273 136
MATERIEL INFORMATIQUE	81 501	0	0	0	81 501
MOBILIER	0	0	0	0	0
IMMO SUR TAXE D'APPRENTISSAGE	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS EN COURS	0	0	0	0	0
AVANCES ET ACOMPTES	0	0	0	0	0
Total	416 012	39 016	0	0	455 028
Tableau des emprunts					
PARTICIPATIONS	0	0	0	0	0
AUTRES IMMO. FINANCIERES	1 755	0	1 755	0	0
FONDS SOCIAL	4 489	11	0	0	4 500
Total	6 244	11	1 755	0	4 500
TOTAUX	512 379	40 850	1 755	0	551 474

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

RUBRIQUE	Amortissements cumulé au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Amortissements cumulé à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
FRAIS D'ETABLISSEMENT	0	0	0	0
AUTRES IMMO. INCORPORELLES	62 097	12 780	0	74 877
Total	62 097	12 780	0	74 877
Immobilisations corporelles				
TERRAINS	0	0	0	0
AGENCEMENTS TERRAINS	0	0	0	0
BATIMENTS	0	0	0	0
AGENCEMENTS BATIMENTS	0	0	0	0
MATERIEL ET OUTILLAGE	558	0	0	558
AGENCEMENTS	63 034	3 966	0	67 000
MATERIEL DE TRANSPORT	0	0	0	0
MATERIEL DE BUREAU	220 658	12 443	0	233 101
MATERIEL INFORMATIQUE	73 241	1 706	0	74 947
MOBILIER	0	0	0	0
Total	357 491	18 114	0	375 605
TOTAUX	419 588	30 894	0	450 482

TABLEAU DES PROVISIONS

RUBRIQUE		Montant en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
	Réserves				
	RESERVE DE TRESORERIE	0	0	0	0
	Total	0	0	0	0
	Provisions réglementées				
	DIFF. SUR REAL. D'ELTS. D'ACTIF	0	0	0	0
	PROVISIONS POUR PENSIONS	131 091	0	19 990	111 101
	Total	131 091	0	19 990	111 101
	Provisions pour risques et charges				
	PROVISIONS POUR LITIGES	0	0	0	0
	PROV. POUR AMENDES ET PENALITES	0	0	0	0
	PROV. POUR RISQUES LIES A L'INVEST	0	0	0	0
	AUTRES PROV. POUR RISQUES ET CHGES	0	0	0	0
	Total	0	0	0	0
	Provisions pour dépréciation				
	IMMO. INCORPORELLES	0	0	0	0
	IMMO. CORPORELLES	0	0	0	0
	STOCKS ET EN COURS	0	0	0	0
	COMPTES CLIENTS - DEBITEURS DIVERS	8 927	0	877	8 050
	PROV. POUR DEP. CPTES. FINANCIERS	0	0	0	0
	Total	8 927	0	877	8 050
	TOTAUX	140 018	0	20 867	119 151
	dont dotations et reprises :				
	d'exploitation	681	0	20 867	
	financières	686			
	exceptionnelles	687			
	dont affectation de résultat	120			

Exercice clos le 31/12/2019

[illegible]

Désignation: UDAF DE LA CORREZE

Exercice clos le 31/12/2019

TABLEAU DES CREANCES

	Montant brut	< à 1 an	> à 1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	4 501		4 501
Avances et acomptes			
Autres créances	98 379	98 379	
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux			
Etat et autres collectivités	13 810	13 810	
Comptes de liaison			
Groupes et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	32 555	32 555	
TOTAUX	149 245	144 744	4 501
Montant des prêts accordés			
Montant des remboursements obtenus			

Désignation: UDAF DE LA CORREZE

Exercice clos le 31/12/2019

TABLEAU DES DETTES

	Montant brut	< 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts à 2 ans maximum				
Emprunts à plus de 2 ans				
Emprunts et dettes financières divers	13 237	13 237		
Fournisseurs et comptes rattachés	100 370	100 370		
Personnel et comptes rattachés	152 170	152 170		
Organismes sociaux	174 418	174 418		
Etat et autres collectivités publiques	83 815	83 815		
Dettes sur immobilisations				
Comptes de liaison				
Groupes et associés				
Autres dettes	1 892	1 892		
Produits constatés d'avance	6 039	6 039		
TOTAUX	531 942	531 942	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	0			

Désignation: UDAF DE LA CORREZE

Exercice clos le 31/12/2019

Numéro de cpte	Comptes	Début exercice	Augment.	Diminution	Fin d'exercice
194-	Fonds dédiés sur subventions de fonctiont.	778 980	157 843	39 800	897 023
195-	Fonds dédiés sur dons manuels affectés				
197-	Fonds dédiés sur legs et donations affectés				
	Total	157 843	39 800	897 023	
6894-	Engagements à réaliser sur subvention reçues	/	157 843	/	/
6895-	Engagements à réaliser sur dons manuels	/		/	/
6897-	Engagements à réaliser sur legs et donations	/		/	/
	Total	157 843	/	/	
7894-	Report sur subventions attribuées	/	/	39 800	/
7895-	Report sur dons manuels affectés	/	/		/
7897-	Report sur legs et donations affectées	/	/		/
	Total	/	39 800	/	

Désignation: UDAF DE LA CORREZE

Exercice clos le 31/12/2019

TABLEAU DES DETTES

ENGAGEMENTS DONNES

Avals et caution	
Engagements en matière de pensions	
Engagements en matière de retraite	111 101
Autres engagements donnés	
TOTAL	111 101

ENGAGEMENTS RECUS

Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions reçus	
Autres engagements reçus	
TOTAL	0

Désignation: UDAF DE LA CORREZE

Exercice clos le 31/12/2019

PRODUITS A RECEVOIR

	Montants
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	89 612
Disponibilités	2 182
TOTAL	91 794

Désignation: UDAF DE LA CORREZE

Exercice clos le 31/12/2019

CHARGES A PAYER

	Montants
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 678
Dettes fiscales et sociales	247 967
Autres dettes	
TOTAL	278 645

Désignation: UDAF DE LA CORREZE

Exercice clos le 31/12/2019

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges/ produits d'exploitation	32 555	6 039
Charges/ produits financieres		
Charges/ produits exceptionnels		
TOTAL	32 555	6 039

LVDS Audit

Siège Social : 11, rue de la Fontaine Bleue - CS 70119 - 19103 BRIVE Cedex
Téléphone : 05.55.18.08.08 - Télécopie : 05.55.18.04.04 - E.mail : lvdsaudit@lvds.biz

Bureau : 2-3 Parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 USSEL
Téléphone : 05.55.96.28.60 - Télécopie : 05.55.96.28.32 - E.mail : lvdsaudit@lvds.biz



Groupe LVDS

11, rue de la Fontaine Bleue - CS 70119 - 19103 BRIVE Cedex

Cabinet LARRIBE-VALVO

Siège Social : 11, rue de la Fontaine Bleue - CS 10113 - 19103 BRIVE Cedex
Bureau : 13, rue Romaine - BP 4034 - 24004 PÉRIGUEUX Cedex

Cabinet VERLHAC-DARTHO

15, rue de la Fontaine Bleue - CS 10104 - 19103 BRIVE Cedex

Cabinet SARLANDIE

Siège Social : 6, place de l'Hôtel-de-Ville - 24260 LE BUGUE
Bureau : 6 et 8, boulevard Eugène Leroy - 24200 SARTAT

LVDS Expertise Terrasson

Z.I. Du Coutal - 24120 TERRASSON

LVDS Expertise Tulle

58 bis, avenue Victor Hugo - 19000 TULLE

Cabinet VACHAL

2-3 Parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 USSEL

ACCF

15, rue de la Fontaine Bleue - CS 10104 - 19103 BRIVE Cedex

AGRILIM Gestion

Siège Social : 58 bis avenue Victor Hugo - 19000 TULLE
Bureau : 11 bis avenue du Général de Gaulle - 19140 UZERCHE

AUDY & ASSOCIÉS Expertise

Siège Social : 2-3 Parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 USSEL
Bureau : 31 avenue Henri IV - 19400 ARGENTAT

AUDY & ASSOCIÉS

Siège Social : 19, avenue de Messine - 75008 PARIS
Bureau : 2-3 Parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 USSEL

CIGECO

Siège Social : 3, chemin des Versannes - 87200 SAINT-JUNIEN
Bureau : 68, rue Armand Barbes - 87000 LIMOGES
Bureau : 13, place du Général de Gaulle - 16700 RUFFEC